République Française
Département du Bas-Rhin

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 06 octobre 2026

Séance ordinaire du **06 octobre 2026** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers :
En fonction : 15
Présents : 13
Absent(s) : 2
Nombre de procuration(s) : 0

Sous la présidence de M. BENTZ Hervé, Maire
Secrétaire de séance : M. OHANINA Patrick

Date de convocation : 29 septembre 2026

Membres présents : Mesdames et Messieurs : BENTZ Hervé - GRAUFEL Mélanie - GRUBER Robin JEAN Howard - JELINSKI Clara - LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent OFFENBURGER Céline - OHANINA Patrick - SAETTEL Christiane - URBAN Denis - URBAN Dorothée

Absent(s) excusé(s) : Mrs RINN Olivier et VEIT Anthony

9. Point d'information sur le PLUi-H - Enquête publique

M. le Maire rappelle aux conseillers qu'une enquête publique unique est en cours depuis le 21 septembre 2026 jusqu'au 30 octobre 2026 inclus relative :

- à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile,
- aux projets de périmètres délimités des abords des monuments historiques des communes de Bernardswiller, Meistratzheim et Obernai,
- au zonage d'assainissement collectif et non collectif et zonage eaux pluviales de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile.

Le dossier est consultable dans toutes les communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile et un registre y est mis à disposition pour recueillir les observations du public.
Le dossier est également consultable par voie dématérialisée sur une plateforme dédiée. Les principales contributions émises pour le moment proviennent essentiellement de gens d'Obernai.
À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile étudiera les suites à donner aux observations formulées. L'objectif est, que pour le début de l'année 2027, le PLUi-H soit validé et devienne opposable.

M. le Maire présente rapidement les différents échelons des documents d'urbanisme et la hiérarchie des normes au niveau national, régional, intercommunal, communal : loi ZAN STRADDET, SCOT, PLUi-H- et leurs effets et impacts sur les territoires à l'horizon 2050.
Mme OFFENBURGER Céline et M. URBAN Denis sont d'avis que la tendance politique actuelle est d'assouplir ces différentes normes.

Le secrétaire de séance,
M. OHANINA Patrick.

Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 21 octobre 2026
Le Maire,
M. Hervé BENTZ.

MAIRIE D'INNENHEIM 67 - Bas-Rhin

Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le 22 OCT. 2026

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
067-216702233-20261006-CM061020269-DE
Date de télétransmission : 22/10/2026
Date de réception préfecture : 22/10/2026